



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, directeur général et secrétaire trésorier, QUE :

Lors de la séance régulière du 10 janvier 2022, un avis de motion fut donné qu'un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil. Un projet de règlement fut déposé et présenté à cet effet.

RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le code d'éthique et de déontologie des employé-e-s de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick énonce les principes de valeurs de la Municipalité en matière d'éthique.

Il instaure des règles de comportement qui doivent guider la conduite des employés municipaux, notamment à ce qui a trait aux sujets suivants :

- Les obligations générales;
- L'assiduité, l'intégrité et l'honnêteté;
- Le respect des personnes;
- La discrétion et la confidentialité;
- Les conflits d'intérêts;
- La consommation d'alcool et d'autres substances;
- L'utilisation des ressources de la Municipalité;
- Le travail de nature partisane;
- L'après-mandat;
- La santé et la sécurité

Le Code prévoit finalement les sanctions et les mesures de contrôle en cas de manquement.

Ce règlement sera soumis pour adoption à la séance ordinaire du Conseil le lundi 7 février 2022 à la salle municipale, 228 Principale, à compter de 19h. Il se peut que cette séance soit tenue à huis-clos. Vous avez toujours la possibilité d'adresser vos questions par téléphone ou par courriel : [819-358-5162](tel:819-358-5162) / dg@sainte-elizabeth-de-warwick.ca.

Donné à Sainte-Élizabeth-de-Warwick, le 11 janvier 2022

Daniel René
Directeur général et secrétaire-trésorier
Pour renseignements : 819-358-5162